

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-0527
Devis Date	10 octobre 2023
Valable jusqu'à	10 octobre 2023
Total	4 980,00 €

A l'attention de

Soufiane BENADDI
so92390@hotmail.com

Retrouvez des photos de votre chambre [en cliquant ici](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel TOWERS ROTANA 9 nuits deux chambres guest dont une avec un lit d'appoint petits déjeuners inclus 5 adultes 16 au 25 janvier 2024	3 101,15 €	3 101,15 €
1	Vol A/R SAUDIA AIRLINES Départ de Paris le 16 janvier 2024 à 11h25, arrivée le 17 janvier 2024 à 01h10 à Dubaï (escale 2h40 à Riyad), Retour le 25 janvier 2024 depuis Dubaï à 22h30, arrivée à Paris le 26 janvier 2024 à 07h00 (escale 2h20 à Riyad).	1 878,85 €	1 878,85 €

Sous Total	4 980,00 €
Tax	0,00 €
Total	4 980,00 €

Taxe de séjour 15 AED par nuit et par chambre à régler à l'hôtel directement

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera FZZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
